

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 28 AVRIL 2020 à 19h00, en visio-conférence.

Convocations envoyées : le 23 avril 2020

Affichage : le 23 avril 2020

Présents : 8 membres + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt, le vingt-huit avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis par visio-conférence et en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

Présents : Michel LE TALLEC, Dominique RIBIERRE, Frédérique CAMOIT ; Matthieu CHARBONNIER, Jean-Claude BERGERON, Michel ETERNOT, Agnès GAUDEL-HULIN et Mélissandre RIBIERRE

Problème de connexion : Patricia ANDRIEU connectée à 19h00 puis problème de connexion, n'a pas pu prendre part au vote.

Absents excusés : Olivier LE CAM

Absents : René RICOUL, Dorine LEGRAND, Olivier THERET, Nathalie DARTUIS

Pouvoirs : Olivier LE CAM donne pouvoir à Frédérique CAMOIT

Le compte-rendu du procès-verbal du 17 février 2020 n'appelle aucune observation.

L'Ordre du jour est approuvé par le Conseil municipal.

Désignation d'un secrétaire de séance : Agnès GAUDEL-HULIN

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil est invité à se prononcer sur le montant maximum de subvention à attribuer aux associations. Le montant définitif pourra être revu en fin d'année avant le versement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux inscriptions et versements de subventions aux associations suivantes pour un montant total de 3 100 €.

	Versés en 2019	votés en 2020
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €.....	100,00 €
- Association Détente et Loisirs du Thelle =	2 000,00 €.....	2 000,00 €
- Association A.P.E.I. =	50,00 €.....	50,00 €
- Association des anciens combattants =	100,00 €.....	100,00 €
- Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)	100,00 €.....	100,00 €
- Association France Lymphome Espoir =	100,00 €.....	100,00 €
- Association Vieille Alliance =	100,00 €.....	100,00 €
- La Croix Rouge =	50,00 €.....	50,00 €
- Les Restos du Cœur =	150,00 €.....	150,00€
- La ligue contre le cancer	100,00 €.....	100,00 €
- Participations aux sorties pédagogiques des collégiens	0,00 €.....	50,00 €
- Association ENVOL (délibération n° 3-2019).....	200,00 €.....	200,00 €

2. VOTE DES 2 TAXES

En 2020, 80 % de contribuables les moins aisés ne paieront plus la taxe d'habitation (TH). Les autres contribuables ne paieront que **70 % de leur TH en 2021 puis 35% en 2022 et 0% en 2023**. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale. Ainsi, en 2020, il n'y a plus que deux taux de taxes à voter. La taxe d'habitation est compensée par l'État.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et communique le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2019 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Désignation des taxes	Pour mémoire, bases <u>prévisionnelles</u> de l'année 2019	Bases <u>effectives</u> notifiées par les services fiscaux	Taux fixés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	531 700	526 227	13,68	73 448
Foncier bâti	317 300	317 346	31,82	102 651
Foncier non bâti	19 400	19 450	68,98	13 520
			Total	189 619

Afin d'équilibrer le budget primitif, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le taux d'imposition comme suit les taux d'imposition pour l'année 2020.

Désignation des taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles	Taux fixés	Produit correspondant
Foncier bâti	322 600	31,82	102 651
Foncier non bâti	19 600	68,98	13 520
		Produit attendu	116 171
Compensation prévisionnelle de l'État			<u>73 448</u>
Soit un total de recette 2020 de			189 619

3. RESTES A REALISER

La somme des restes à réaliser a été votée à hauteur de 36 780,48 € lors du vote de l'affectation du résultat 2019 en séance du 17 février 2020 dont voici le détail dans le tableau ci-dessous :

Article	Dénomination	BP 2019	Réalisé en 2019	Reste à réaliser
2128	116 : Aire de Jeux	6 500,00	0,00 €	6 500,00
2041582	1603 : Travaux éclairage public	16 500,00	10 629,52	5 870,48
21311	1802 : Réfection bât public	25 000,00	19 090,00	5 910,00
2116	68 : Cimetière	18 500,00	0,00	18 500,00
	total	66 500,00	29 719,52 €	36 780,48

4. BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Madame CAMOIT s'interroge sur le compte 6718 pour 95 314 €. Monsieur le Maire lui confirme qu'il s'agit de la deuxième tranche du transfert de la compétence assainissement versée à la Thelloise. Cette dernière nous versant 100 355 € en investissement recette sur le compte 1068 (soit un versement de 5 041 €).

Après ces précisions, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote du budget primitif 2020, par chapitre, en fonctionnement et en investissement.

Dépenses et recettes de fonctionnement =	489 574,00 €
Dépenses d'investissement =	96 101,00 €
Restes à réaliser	36 780,48 €

Total	132 881,48 €
Recettes d'investissement =	121 233,00 €
Solde excédentaire	88 923,00 €

Total	210 156,00 €

Le suréquilibre est dû au versement prochain, par la Communauté de communes Thelloise, du montant du déficit d'investissement relatif au transfert de cette compétence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes, adopte le budget primitif 2020 ainsi présenté.

Questions diverses

Confinement

Monsieur le Maire annonce qu'il est difficile de prévoir la rentrée scolaire le 12 mai prochain car le 7 mai, le gouvernement décidera du taux de déconfinement de l'Oise. (Département en zone rouge ou verte).

Le nombre d'enfant accueilli ne devra pas dépasser 15 enfants par classe. Il n'y aura pas de cantine. Un panier pique-nique devra être fourni par les parents.

Une prochaine réunion du SIRS est prévue dans les jours prochains pour faire une mise au point.

Une commande de 1 200 masques (800 adultes et 400 pour les enfants) a été faite par la mairie.

Mairie

La mairie reste ouverte pendant toute la période de confinement mais ne pourra toujours pas accueillir du public (cf LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19). Aussi, vous pouvez téléphoner au 03.44.81.14.24 ou envoyer un mail à : mairie.lecoudraysurthelle@gmail.com.

Les personnes du 3^e âges ont été contactées par téléphone afin de prendre de leurs nouvelles.

La déchetterie de Sainte Geneviève est ouverte uniquement sur rendez-vous en allant sur : <https://rdv-decheterie.fr/connexion.action>.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Signature du Maire



Signature du Secrétaire de séance



Approbation du Compte-rendu et signatures des Présents à la séance du 28 avril 2020

Nom	Emargements	
Michel LE TALLEC, Maire		
Dominique RIBIERRE, 1 ^{ère} Adjointe		
Olivier LE CAM, 2 ^{ème} Adjoint	Excusé –Pouvoir donné à Frédérique CAMOIT	
Frédérique CAMOIT, 4 ^{ème} Adjointe		
Matthieu CHARBONNIER		
Jean-Claude BERGERON		
René RICOUL		
Michel ETERNOT		
Dorine LEGRAND		
Olivier THERET		
Nathalie DARTUIS		
Agnès GAUDEL HULIN		
Patricia ANDRIEU		
Mélissandre RIBIERRE		